MAIRIE
1, Place de la Mairie
45270 Ladon
☏ : 02 38 95 50 22
✉ : mairie.ladon@wanadoo.fr
AF/SC

Compte-rendu sommaire
Séance du 13 juin 2022

L'an 2022 et le 13 juin à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FÉVRIER Albert Maire.

Présents : M. FÉVRIER Albert, Maire, M. VAAST Guy, Mme BRISSET Nathalie, M. CHESNOY Christian, Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine, Mme LAURENT Nathalie, Mme DENAES Stéphanie, Mme BESNARD Sandrine, Mme MARTINEZ Audrey, M. LETORT Alain, M. CHARBONNIER Gérard, Mme BOUCHOUX Daisy

Excusés ayant donné procuration : M. ALLEAU Raphaël à M. CHARBONNIER Gérard, M. GLAUME Frédéric à Mme BESNARD Sandrine.

Absent : M. CHAUVEAU Jean Michel.

Le quorum est obtenu, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

A été nommée secrétaire : Mme BRISSET Nathalie.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération portant création et suppression de postes - réf : 2022 06 13_001 - réf : 2022 06 13_002

Compte tenu que 2 agents sont promouvables à l'avancement de grade, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. la création de deux emploi d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er juillet 2022,
2. la suppression de deux emplois d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet à partir du 1er juillet 2022,
3. de modifier ainsi le tableau des emplois,
4. d'inscrire au budget les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération relative à la journée de solidarité - réf : 2022 06 13_003

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. d'instituer la journée de solidarité de 7h sous la forme de :

* Pour les agents à temps complet, ils devront augmenter leur temps de travail à concurrence de 7 heures du mardi de la semaine 24 au vendredi de la semaine 26. L'aménagement sera défini avec le supérieur hiérarchique.

* Pour les agents à temps non complet, il leur sera demandé au cours de la même période, les heures complémentaires au prorata de leur temps de travail.

2. que la journée de solidarité entre en vigueur à compter du 15 juin 2022.
3. que la durée de la journée de solidarité est proratisée en tenant compte de leur durée de travail hebdomadaire pour les agents à temps non complet ou à temps partiel
4. que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal
5. que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 - réf : 2022 06 13 004

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la commune de Ladon à compter du 1er janvier 2023,

2. autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Budget principal : délibération pour l'adoption d'une décision budgétaire modificative - réf : 2022 06 13 005

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT				
	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
615228 - Entretien et réparations autres bâtiments		8 230.00		
61551 - Matériel roulant		5 000.00		
6168 - Autres primes d'assurance		200.00		
6182 - Documentation générale et technique		100.00		
6228 - Divers		600.00		
6236 - Catalogues et imprimés		100.00		
62876 - A un GFP de rattachement		50.00		
6288 - Autres services extérieurs		1 920.00		
TOTAL 011 - Charges à caractère général		**16 200.00**		
6218 - Autre personnel extérieur		500.00		
6415 - Indemnité inflation		1 600.00		
6455 - Cotisations pour assurance du personnel		6 500.00		
6456 - Versement au FNC du supplément familial		1 000.00		
TOTAL 012 - Charges de personnel et frais assimilés		**9 600.00**		
023 - Virement à la section d'investissement		3 200.00		
TOTAL 023 - Virement à la section d'investissement		**3 200.00**		
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel				5 000.00
TOTAL 013 - Atténuations de charges				**5 000.00**
70311 - Concession dans les cimetières				800.00
70846 - Au GFP de rattachement				9 400.00
70876 - par le GFP de rattachement				13 000.00
TOTAL 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses				**23 200.00**
7788 - Produits exceptionnels divers				800.00
TOTAL 77 - Produits exceptionnels				**800.00**
TOTAL FONCTIONNEMENT		**29 000.00**		**29 000.00**

INVESTISSEMENT				
	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2031 - Frais d'études		2 000.00		
TOTAL 20 - Immobilisations incorporelles		**2 000.00**		
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique		1 200.00		
TOTAL 21 - Immobilisations corporelles		**1 200.00**		
021 - Virement de la section de fonctionnement				3 200.00
TOTAL 021 - Virement de la section de fonctionnement				**3 200.00**
TOTAL INVESTISSEMENT		**3 200.00**		**3 200.00**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

CCCFG - OPAH - Définition d'une aide à la rénovation des façades - réf : 2022 06 13 006

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

* décide de retenir les secteurs fléchés suivants :

→ Rue du Lieutenant de la Tour Maubourg : n° 4 et 10

→ Place de la Mairie

→ Rue du Lieutenant Thomasset : du n° 11 au n° 153 pour le côté impair et du n° 12 au n° 180 pour le côté pair

→ Rue du Capitaine de Bussière : du n° 3 au n° 169 pour le côté impair et du n° 22 au 164 pour le côté pair

→ Place de la Halle
→ Rue du Croissant : n° 11 au n° 27
→ Avenue du 24 novembre : du n° 2 au n° 452 pour le côté impair et du n° 55 au n° 405 pour le côté impair

* décide d'opter pour une aide forfaitaire de 1 500 € par façade
* autorise le Maire-adjoint à signer tous documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

3CFG - Convention OPAH - réf : 2022 06 13_007

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal décide :

1. d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'OPAH,
2. d'approuver la participation financière de la commune de Ladon sur les actions d'amélioration des façades dans le périmètre annexé à la convention OPAH pour une durée de 3 ans,
3. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération décidant le lancement d'une délégation de service public (DSP) - réf : 2022 06 13_008

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1. que le principe de la Délégation de service public pour le service de l'assainissement collectif est approuvé,
2. que Monsieur le maire est autorisé à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat de Délégation de service public.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Déploiement de la fibre dans le cadre du projet Lysseo - réf : 2022 06 13_009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'enfouissement de la fibre situé Rue du Carogé pour un montant de 3 548 €.

Il donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à poursuivre ce projet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Affaires diverses

- Participation citoyenne :

Une réunion est prévue le samedi 25 juin 2022 en présence de la Gendarmerie nationale et les référents.

- Union Sportive Ladonnaise – section EPS

L'Association demande un créneau pour proposer des cours de ZUMBA FITNESS les mardis de 21 heures à 22 heures. Le conseil municipal donne son accord.

- Conseil d'école élémentaire :

Le garage « vélos » sera installer à l'extérieur de l'école devant les grilles.

- Construction école élémentaire :

La pose de la 1ère pierre aura lieu le vendredi 24 juin 2022.

- Fermeture et ouverture de classe :

Une 7ème classe est prévue d'ouvrir à l'école élémentaire pour la rentrée de septembre 2022 ; elle se situera dans les locaux de l'école maternelle qui ferme la 4ème classe.

- CAF :

Mme Nathalie BRISSET présente les différentes aides existantes pour les structures d'accueil de jeunes enfants.

- Interventions des conseillers municipaux :

Mme Daisy BOUCHOUX demande pourquoi la journée d'adaptation n'a pas lieu pour les tous petits à l'école maternelle.

La commission scolaire va se renseigner.

M. Frédéric GLAUME, représenté par Mme Sandrine BESNARD, demande que les conseils municipaux se tiennent les jeudis pour raisons professionnelles. Les réunions pourraient être fixés ces jours-là.

Il demande également une étude pour la création d'une piste cyclable jusqu'à TOUTENKAMION. Monsieur le Maire s'interroge sur le nombre de personnes qui emprunterait cet itinéraire.

Il est signalé des travaux de construction d'un garage Avenue du Château. Un permis de construire a bien été délivré.

Mme Christine BRÉCIÉ LEPLAT communique les dates des prochains marché des producteurs : 9 octobre 2022 et 11 décembre 2022.

M. Albert FÉVRIER informe du dépôt de gerbe le 17 juin 2022 devant la plaque commémorative située Place de la Croix Blanche en mémoire des fusillés du 17 juin 1940.

M. Christian CHESNOY fait un point sur les travaux de voirie qui débuteront dans quelques jours.

La municipalité va mener une réflexion pour refaire le repas des Anciens.

La municipalité réfléchit pour mettre en place « Opération ville propre ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint,
M. Guy VAAST,

MAIRIE DE LADON (Loiret)